

Prescription de médicaments

Quel est le délai de validité ?
Regardez au bas de votre prescription.



Avant :

Vous pouviez retirer un médicament prescrit chez votre pharmacien sans limite dans le temps. Par contre, ce médicament n'était remboursé que 'jusqu'à la fin du 3^e mois suivant la date de prescription'.

Maintenant :

Les délais de délivrance et de remboursement d'un médicament sont harmonisés. Vous avez donc, par défaut, 3 mois maximum pour utiliser votre prescription. Attention : il y a quelques exceptions à ce délai. Vous trouvez la date de fin de validité sur la prescription même ou sur la preuve de prescription électronique.

Avantage : vous avez toujours la garantie de recevoir un remboursement de votre mutualité pour autant que le médicament soit remboursable et que la prescription en votre possession soit valable.

Prescription de médicaments - A quoi être attentif ?

- Dorénavant, toute prescription de médicaments a une date de fin de validité.
- Il existe plusieurs manières de vérifier la durée de validité d'une de vos prescriptions :
 - la lire sur la prescription même ou sur la preuve de prescription électronique,
 - la consulter via le portail 'Ma Santé' (www.masante.belgique.be) en cliquant sur 'Prescriptions de médicaments ouvertes' (uniquement pour les prescriptions électroniques).
- La durée de validité standard d'une prescription de médicaments est de 3 mois mais il est possible d'y déroger. Informez-vous auprès de votre médecin traitant.
- Si vous vous rendez chez votre pharmacien pendant la période de validité de votre prescription, vous pourrez bénéficier du remboursement du médicament prescrit (si vous êtes en ordre d'assurabilité et si vous remplissez les conditions particulières pour ce médicament).
- Si vous attendez trop longtemps pour vous rendre chez votre pharmacien et que la période de validité de votre prescription est dépassée, il ne pourra plus vous délivrer le médicament prescrit.

Encore des questions ? Informez vous auprès de votre prescripteur ou de votre pharmacien.